

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 juin 2023

---

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 - (N° 1440)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 1323

présenté par

M. Iordanoff, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Julien-Lafferrière, Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

-----

**ARTICLE 3**

Supprimer l'alinéa 137.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le groupe Écologiste s'oppose à la possibilité d'un placement sous ARSE, en cas d'irrégularité de la détention provisoire. Remplacer un écrou irrégulier par un nouvel écrou revient à rendre ineffective la sanction de l'irrégularité constatée. Il n'est pas admissible de contourner des procédures qui trouvent leur raison d'être dans la protection des personnes contre toute détention arbitraire, conformément à l'article 66 de la constitution.